

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
COMMUNE DE CAMIRAN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, le conseil municipal dûment convoqué en date du 04 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bastien MERCIER,

Présents : DE TREGOMAIN Sylvette, CERTAIN Damien, DELOUBES Claudine, BONNAFOUS Mathieu, DE LACROIX Pascale, GAUBERT Manon, MONVILLE François, GALISSAIRE Marie-Christine, MARTIN Gaël, Mme DELOUBES Claudine, MANFE Christophe.

Absents excusés : MARTIN Gaël donne pouvoir à MERCIER Bastien  
M. François MONVILLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal et de celui du 26 mars 2026.

Le conseil municipal approuve les deux procès-verbaux.

Point 2 de l'ordre du jour : a été ajourné

Point 3 de l'ordre du jour :

**DELIBERATION N° 2026-35**

**PROCEDURE D'ARRET DU LOYER DE L'OCCUPANT AU DESSUS DE L'AGENCE POSTALE**

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Suffrages exprimés : 11 Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

Monsieur le Maire expose le problème concernant l'occupant du logement communal de l'immeuble de la « La Poste » sis au N°954 Route Jean Descas à Camiran au-dessus de l'Agence Postale, et propose l'intervention d'un huissier de justice afin de faire un constat des lieux et de le solliciter pour une mise en place de procédure adéquat pour mettre fin au bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Point 4 de l'ordre du jour : a été ajourné

Point 5 de l'ordre du jour : calendrier 2026

Le conseil municipal à échangé sur les différentes dates pour l'organisation des conseils communaux.

Point 6 de l'ordre du jour : 1<sup>ère</sup> réunion publique

La date du 17 avril a été validée par le conseil municipal et la réunion reprendra les thèmes des points 7, 8, 9, 10 de l'ordre du jour.

Point 11 de l'ordre du jour :

**DELIBERATION N°2026-34**

**OBJET : ACHAT DE TABLES POUR LE FOYER RURAL**

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Suffrages exprimés : 11 Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

Monsieur le Maire donne lecture des devis demandés auprès des établissements ADEQUAT, CHALLENGER et SEMIO concernant l'achat de tables et divers matériels pour le foyer rural.

Les établissements ADEQUAT nous proposent un devis à 18 756.73 euros TTC,  
Les établissements CHALLENGER nous proposent un devis à 14 622.28 euros TTC,  
Les établissement SEMIO nous proposent un devis à 9 897.80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents :

- Valide d'achat des tables et divers matériels auprès de l'établissement SEMIO
- Assurera le financement par autofinancement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Questions diverses :**

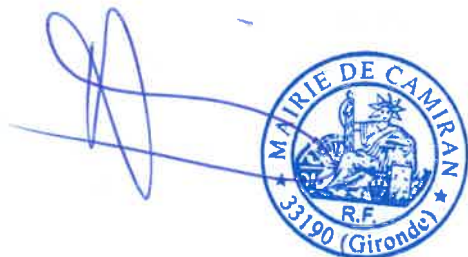
Un problème d'odeurs dans les WC du foyer a été soulevé. Il a été demandé de boucher le trou et de faire vérifier la VMC.

**Fin de la séance : 19H30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Fab', is written over a horizontal line.